

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2010**

**20h**

**Présents :** Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Jean-Pierre MAZEREEL, Patricia GIANNETTA, Brigitte DUPONT, , Matthieu SIRAUT, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Jean-François TROITZKY, Benoît DINVAUT, Ange-Marie SONNET, Pascal ANGHELOVICI, Hubert CROZAT

**Absents excusés :** Hélène COLZY, pouvoir donné à Martine RHONE  
Pierre-François SOUCHON, pouvoir donné à Didier DELAVELLE  
Nicolas VIGOUR, pouvoir donné à Michel MAGNEE

**Date de convocation :** 01/04/2010

Monsieur Hubert CROZAT est nommé secrétaire de séance

-----

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL - (3 mars 2010).**

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2010.

**II- COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE COMMISSION**

• **Commission PLU du 18 mars 2010**

Monsieur DELAVELLE rappelle que deux procédures sont actuellement en cours :

- une procédure de modification en vue d'ouvrir à l'urbanisation des parcelles se situant dans le prolongement du lotissement Les Royats.
- la procédure de révision générale du POS en PLU. Dans ce cadre, la commission a pu examiner la question de certaines dents creuses situées au cœur de la commune.

Monsieur SONNET demande s'il ne serait pas possible d'étudier l'installation d'une aire permettant l'accueil de camping-cars.

Monsieur le Maire n'est pas opposé au principe mais craint que la réglementation ne soit très contraignante (notamment pour l'évacuation des eaux). Il constate par ailleurs que, malgré les aménagements qui seront réalisés sur la Place des Fêtes, celle-ci n'a pas vocation à accueillir des camping-cars.

Il propose que cette question soit examinée lors d'une prochaine réunion de la Commission Voiries-Bâtiments-Réseaux.

Monsieur DELAVELLE propose par ailleurs de soumettre cette question à la Commission Tourisme de la Communauté de Communes. Il serait pertinent également de s'informer auprès de la commune de CHAMERY qui a réalisée une telle aire récemment.

Monsieur MAZEREEL fait remarquer que les réunions de la Commission PLU sont toujours programmées au cœur de l'après-midi ce qui ne permet pas aux personnes ayant une activité professionnelle de se libérer.

En outre, l'information est mal relayée au sein du Conseil Municipal, car la messagerie Zimbra lui semble souvent défectueuse.

Suite à une question de Monsieur ANGHELOVICI, Monsieur RONSEAUX précise que l'ensemble des documents relatifs aux procédures d'urbanisme en cours sont disponibles et consultables en mairie.

Il indique également qu'un registre de concertation permet de faire des remarques sur ces procédures, et ce en dehors même des périodes d'enquête publique.

Il précise enfin que le dossier de modification n'est pas finalisé et peut encore évoluer. Il rappelle à ce titre que les principaux axes de réflexion concernent aujourd'hui le développement durable et la question de l'intégration optimale de l'urbanisation dans un cadre naturel existant. D'autres éléments peuvent être pris en compte et alimenter la réflexion des élus et de la commission.

• **Commission Culture-Animation du 22 mars 2010**

Madame RHONE indique que la réunion a essentiellement porté sur la question de l'organisation de la Brocante du 1<sup>er</sup> mai.

Elle rappelle que celle-ci sera organisée, en raison des travaux, dans l'Avenue de la Gare et certaines rues du lotissement Les Auges. Un espace alimentation-buvette sera aménagé au Terrain Vert.

Plusieurs associations de la commune prendront en charge la buvette et s'en partageront les bénéfices.

Le marquage au sol est prêt et les inscriptions ont débuté : 206 emplacements ont d'ores et déjà été vendus lors des deux premières séances d'accueil.

Sur la question du stationnement des exposants, Madame RHONE indique qu'il n'y aura pas de zone spécifique de parking et que les exposants, comme le public, pourront se garer dans la commune.

Les pompiers de Gueux-Vrigny seront présents.

Enfin Madame RHONE indique qu'elle recherche encore quelques volontaires pour le jour même.

Monsieur TROITZKY rappelle par ailleurs que la Mairie accueillera l'exposition de Michel JOLYOT, dans la salle du Conseil, à partir du 24 avril 2010.

• **Commission Voiries-Bâtiments-Réseaux du 26 mars 2010**

Monsieur le Maire indique que la commission a examiné les points suivants :

VOIRIES :

- Les travaux dans l'Avenue ROEDERER ne sont pas en retard.

Les largeurs de chaussée seront réduites entre 5m et 5,5m mais il tient à assurer que ces largeurs permettent aisément le passage de deux véhicules, tout en favorisant la réduction de la vitesse.

Il précise également que, dans un souci de développement durable, les matériaux issus de la démolition des chaussées sont réutilisés pour la structure de la chaussée nouvelle.

Les trottoirs et bordures sont en cours de pose.

Les accès seront réalisés, selon la configuration, en enrobé, en pavés ou en dalles engazonnées (certains cas spécifiques doivent encore être examinés).

Les travaux de voirie sur la deuxième partie de l'Avenue vont débuter au milieu du mois d'avril.

Monsieur MAGNEE ajoute que les travaux sur les réseaux vont prochainement débuter dans la rue des Moëttes.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes électriques, la Place des Fêtes doit faire l'objet de travaux pour continuer à accueillir la Fête patronale : une solution efficace et économe est recherchée.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que suite à des essais contradictoires sur la compacité de la tranchée réalisée lors des travaux sur le réseau d'assainissement, il a fait part de ses réserves à la Communauté de Communes Champagne-Vesle ; on pourrait craindre, en effet, un affaissement de la chaussée dans un délai relativement court.

- Les travaux ont débuté dans la rue de l'Eglise et vont, dans un premier temps, ne concerner que les bordures et trottoirs, ainsi que les berges du lac qui vont être aménagées.

- Le rond-point du Lac sera également amélioré et agrémenté d'une potence florale.

- La tranchée réalisée dans la rue de la Moufle sera prochainement recouverte en enrobé par l'entreprise SOLOTRA, sous maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes.

**BÂTIMENTS :**

- Des aménagements sont prévus pour l'accès aux arrières de la Mairie : l'accès aux locaux techniques sera réservé aux agents et l'accès du public aux locaux associatifs sera facilité par l'aménagement d'une rampe menant au portail situé derrière l'église.
- La rampe d'accès à l'église sera remise aux normes PMR.

**RESEAUX :**

- Afin d'éviter les inondations dans le lotissement Les Royats, des aménagements sont prévus pour éviter le ruissellement des eaux pluviales provenant du bassin versant. Des devis ont été demandés et doivent être examinés en lien avec l'Association Foncière. Au-moins 50 000 € de travaux sont à prévoir.

Monsieur DELAVELLE demande s'il n'est pas possible d'envisager une solution moins coûteuse ou une solution d'attente.

Monsieur le Maire lui indique qu'il faut désormais agir rapidement et complètement car les eaux de ruissellement du bassin versant entraînent avec elles de la boue et des sarments, ce qui renforce le risque d'inondation au niveau des points bas et cause d'importants dégâts.

Par ailleurs, il semble difficile de prévoir de moindres travaux car la solution consistant à canaliser les eaux de ruissellement et à les renvoyer dans le réseau d'eaux pluviales paraît peu réaliste : en effet, la communauté de communes n'a pas vocation à récupérer les eaux de ruissellement du bassin versant et, en outre, le réseau n'est sûrement pas dimensionné pour recueillir ces eaux.

Monsieur MAGNEE a réalisé un diagnostic complet des réseaux dans la commune. Ce document sera très utile pour programmer les travaux à prévoir jusqu'à la fin de la mandature.

Monsieur SONNET demande des nouvelles du problème de présence d'eaux usées dans le bassin d'infiltration situé le long du terrain de Tir à l'Arc. Il signale que dernièrement il a de nouveau constaté la présence d'éléments organiques.

Monsieur le Maire indique que cela a été signalé à plusieurs reprises à la Communauté de Communes qui l'a pris en compte dans le cadre du diagnostic des réseaux d'assainissement.

Ce problème est donc en cours d'examen.

Sur une question de Monsieur TROITZKY, Monsieur le Maire précise que le coût de ces travaux n'aura pas d'incidence sur les taux d'imposition de la commune.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition et les orientations budgétaires définies jusqu'à l'échéance 2014 ne prévoient d'ailleurs pas d'augmentation des taux (les évolutions des bases ne dépendent pas de la commune).

- **Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire**

Monsieur RONSEAUX précise qu'il s'agissait d'une réunion de travail visant à examiner le projet de budget ainsi que la programmation des travaux jusque 2013.

Les prévisions de la Communauté de Communes font apparaître un déséquilibre budgétaire dès 2011.

C'est pourquoi il est proposé aux délégués d'augmenter les taux d'imposition et/ou d'augmenter la Taxe sur les Ordures Ménagères (TOM).

Face à ces propositions, les délégués de la commune de Gueux ont émis les réserves suivantes :

S'il est bien évident que la Communauté de Communes doit faire face à d'importantes dépenses, du fait des compétences qu'elle a hérité des communes (investissement scolaires, assainissement...), il convient cependant, avant d'augmenter les impôts, d'avoir une vision nette des recettes qui pourront être retirée de la création de la ZAC et de l'accueil d'enseignes importantes telles qu'IKEA.

Les délégués de Gueux demandent donc à avoir une vision plus claire et plus prospective des recettes attendues ainsi qu'une réflexion sur d'éventuelles économies sur les charges de fonctionnement.

Monsieur DELAVELLE ajoute que l'augmentation de la TOM ne serait pas cohérente puisqu'il a été demandé aux usagers de consentir un effort supplémentaire en matière de tri. En outre, cette augmentation n'est pas liée au coût du service et ne reflète donc pas une réalité économique.

Monsieur CROZAT indique que la Communauté de Communes Champagne-Vesle s'élargit et est dynamique.

Cependant le problème récurrent est le manque d'analyse et d'anticipation des conséquences financières de ces élargissements. Il prend l'exemple de l'intégration de la commune de Faverolles qui a été suivie de la construction d'une école neuve et de la création d'une station d'épuration.

Monsieur SONNET demande s'il est vrai que la communauté de communes va être intégrée dans la Communauté d'Agglomération de Reims. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas entendu parler d'un tel projet et que cela lui paraît peu probable.

Monsieur le Maire ajoute que dorénavant chaque Conseil Communautaire fera l'objet d'un compte-rendu en Conseil Municipal.

### **III – DELIBERATIONS**

#### **- Vote des subventions à l'école primaire de Gueux pour la classe verte et des sorties scolaires de proximité**

##### **1- Vote d'une subvention pour la classe verte :**

Monsieur DEGODET indique que le Conseil des Maîtres de l'école primaire a décidé de substituer un projet de classe verte à la classe de neige.

Ce séjour se déroulera au Domaine de Commétreuil dans le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Comme d'habitude, il est demandé une aide à la commune.

En réponse à une question de Monsieur SONNET, il est précisé que l'aide versée en 2009 s'élevait à 9 108 €. L'aide demandée cette année est donc bien moindre du fait du moindre coût du séjour mais aussi des aides accordées par le Conseil Régional.

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°16/2010.**

##### **2- Vote d'une subvention pour des sorties scolaires :**

Monsieur DEGODET explique que la commune est sollicitée par l'école primaire pour financer les frais de transports pour une sortie à Reims par classe et par an.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°17/2010.**

#### **- Autorisation du Conseil Municipal pour l'organisation du « Festival Court Circuit » sur les Terres du Circuit**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Gueux Sports & Events a présenté au Conseil Municipal un projet de festival de musiques actuelles sur les Terres du Circuit en juillet 2010.

Cette présentation a été suivie de la transmission d'un dossier complet comprenant le budget prévisionnel et la notice de sécurité.

Il précise qu'il souhaite encourager ce festival qui témoigne du dynamisme des jeunes de Gueux. En outre, le dossier fait apparaître un projet sérieux qui incite à faire confiance à cette association.

Monsieur SIRAUTL indique qu'il est très favorable à ce projet et qu'il est convaincu du sérieux des organisateurs et de leur motivation.

Monsieur DELAVELLE ajoute que cette initiative lui paraît particulièrement pertinente car elle montre que les habitants de Gueux commencent à se réapproprier les Terres du Circuit.

Monsieur ANGHELOVICI manifeste sa crainte de voir ces jeunes prendre de tels engagements financiers : en cas de problème, ils seront responsables sur leur patrimoine propre.

Monsieur le Maire répond qu'ils sont jeunes mais majeurs et qu'il faut leur faire confiance.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°18/2010.**

**- Indemnisation des stagiaires**

Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion de l'élaboration du Plan d'Accessibilité des Voiries Communales, la Mairie a recruté un stagiaire, étudiant de l'IUT de Génie-Civil de Reims. Ce dernier a d'ores et déjà débuté un important travail de recensement, diagnostic, proposition et chiffrage de solutions. Ce travail fera l'objet d'une présentation au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que c'est l'occasion de se pencher sur l'indemnisation des stagiaires qui, bien souvent, réalisent d'importants travaux pour les collectivités.

Il présente donc le système d'indemnisation qui reste facultatif au-delà de deux mois consécutifs de stage. En revanche, au-delà de deux mois, il propose d'appliquer le droit commun.

Monsieur ANGHELOVICI s'inquiète de constater qu'il est également prévu d'indemniser des stages effectués dans la cadre des études secondaires. Il demande si les stages d'observation effectués en collège feront également l'objet d'une gratification, ce qui ne lui semble pas opportun.

Monsieur le Maire lui précise que seuls les stages faisant l'objet d'un travail effectif et utile à la collectivité feront l'objet d'une indemnisation. Il ajoute que, quoi qu'il en soit, il reste en mesure d'apprécier l'opportunité ou pas du paiement d'une gratification.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°19/2010.**

**- Cartes de Pêche : Tarif « journée »**

Madame RHONE rappelle que, lors du vote des tarifs de la pêche, la question de la vente de cartes de pêche à la journée n'a pas été examinée.

Elle propose donc d'adopter des tarifs spécifiques et journaliers.

Les titulaires seront soumis aux mêmes règles que les titulaires de cartes annuelles.

Madame RHONE demande enfin de préciser que ces cartes seront en vente exclusivement à la Mairie.

Elle donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°20/2010.**

**- BUDGET 2010 :**

Monsieur DEGODET présente le budget primitif de la commune pour 2010.

En fonctionnement, ce budget s'équilibre à 1 183 507 €.

Les recettes de fonctionnement sont en bonne partie constituées du fruit des impôts locaux. Or en 2010, si les taux restent constants, les bases augmentent, ce qui induit une évolution positive des recettes communales. En outre, pour 2010, les recettes de TP sont garanties. Toutefois, il ajoute que l'incertitude demeure pour les années suivantes.

Concernant les dépenses, les prévisions de charges à caractère général augmentent un peu au regard des réalisations 2009 : l'objectif est de couvrir les dépenses d'énergie qui représentent près d'1/3 de ce chapitre.

Les charges de personnel croissent en raison, notamment du retour de Célia MESSINE.

Enfin, le soutien à la vie associative est réaffirmé par l'inscription de 63 000 € de crédit pour les subventions aux associations.

En investissement, les prévisions de recettes s'élèvent à près de 2,9 millions et comprennent les reports antérieurs, les excédents de fonctionnement 2009 et un emprunt correspondant à l'excédent de la ZA (qui sera réintégré en cours d'année).

Les dépenses d'investissement comprennent d'abord les restes à réaliser 2009 pour 1,146 million, puis près de 1,8 million de dépenses nouvelles telles que :

- des travaux d'aménagement de la Mairie, de l'église, de la cantine mais aussi des écoles.
- des opérations de voiries touchant la Place des Fêtes, l'aménagement du chemin des Pantenais, le renouvellement de certains panneaux de signalisation, et l'achat de matériel pour le service technique.
- l'Avenue ROEDERER et les rues associées : il est précisé que le Syndicat des Eaux de la Garenne remboursera à la commune les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau potable.
- les études pour les autres rues du centre-bourg seront également financées en 2010.
- l'aménagement des abords du Circuit.
- l'embellissement (achat d'arbres, de mobilier urbain...)
- le lancement de projets d'aménagement (lotissement notamment)...

- **Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009**

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°21/2010.**

- **Vote des taxes**

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°22/2010.**

- **Budget primitif de la commune**

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée par 17 voix pour et 1 voix contre (Pascal ANGHELOVICI).

Monsieur ANGHELOVICI indique qu'il estime que la commune se lance dans des investissements trop importants qui vont réduire sa capacité d'autofinancement. Selon lui, les travaux sur le lotissement peuvent prendre du retard et cela pourrait mettre en péril les finances communales.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°23/2010.**

- **Budget primitif de la ZA**

Monsieur DEGODET présente le budget de la ZA dont l'excédent sera réintégré au budget communal au cours de l'année 2010.

Ce budget s'équilibre à 1 159 135 €

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°24/2010.**

- **Arrêt des placements du compte « ZA du Moutier » en vue de la clôture de cette comptabilité en 2010.**

Monsieur DEGODET rappelle que la Trésorerie de la ZA est placée sous forme d'Obligations A Terme. Il convient, avant de réintégrer cette trésorerie, de faire cesser ces placements.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°25/2010.**

#### **IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### **1- Point sur les travaux Avenue E. ROEDERER et Rue de l'Eglise**

Ce point ayant fait l'objet de longs développements au cours de la réunion, Monsieur le Maire propose de ne pas y revenir.

##### **2- Comptes-rendus des Conseils d'Ecole Primaire et Maternelle**

Madame RHONE présente les comptes-rendus de ces réunions :

###### - Pour l'école maternelle :

Les prévisions d'effectifs s'établissent à environ 80 enfants dont 30 en petite section, ce qui est beaucoup.

Le Noël de l'école et le carnaval ont été des succès.

La kermesse aura lieu le 27 juin.

Des sorties scolaires sont prévues : le 29 avril à la Cité des Enfants, et tout au long de l'année dans le cadre de la participation au projet « Ecoles et Cinéma ».

Intermezzo a fait une intervention très intéressante sur les instruments de musique.

Concernant la sécurité, les exercices ont été réalisés, de même que la vérification des extincteurs et du dispositif de sécurité incendie.

De menus travaux sont demandés : installation d'une sonnette.

###### - Pour l'école primaire :

La fermeture d'une classe a été suspendue suite à l'intervention de la Mairie, de l'APE mais aussi de nombreuses personnalités politiques de la région.

Il convient cependant de rester vigilant car la décision de fermeture peut être prise jusqu'à la « veille » de la rentrée.

Des sorties scolaires sont prévues dans le cadre d' « Ecoles et Cinéma » mais aussi une sortie Rugby, une visite du Musée des Beaux-Arts de Reims, du Planétarium, de la Cathédrale, du Palais du Tau.

L'équipement informatique réalisé dans le cadre du plan « Ecoles Numériques Rurales » fonctionne bien. Des remerciements sont adressés à Monsieur ANGHELOVICI qui a fourni une aide précieuse lors de l'installation et de la mise en route.

Les exercices de sécurité ont été réalisés et un diagnostic spécifique est en cours.

Monsieur DINVAUT attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que le ramassage scolaire effectué le midi doit être revu car certains bus partent quasiment à vide.

Monsieur DEGODET lui indique qu'il craint que le Conseil Général ne décide finalement de supprimer le ramassage scolaire du midi, puisqu'une cantine existe.

Il faut vérifier si l'on ne pourrait pas substituer une aide pour la cantine à l'aide aux transports versée par le Conseil Général.

##### **3- Compte-rendu du Conseil d'Administration du Collège**

Monsieur DEGODET indique que l'une des questions abordées lors de cette réunion visait à instaurer un système d'indemnisation du collège pour les frais de ménage liés à l'occupation du gymnase par les associations sportives durant les vacances scolaires.

Madame RHONE rappelle qu'il ne s'agit pas des associations à proprement parler mais des animateurs qui organisent, indépendamment de leurs activités associatives, des stages payants.

Par ailleurs, il est rappelé que les associations participent déjà, par l'intermédiaire de l'AS Gueux, aux frais d'électricité et de chauffage liés à leur occupation du gymnase du collège, pendant la période scolaire.

Monsieur DEGODET précise qu'il a rappelé à Mme TELLIER, principale du collège, que des locaux étaient mis à disposition du collège par la commune, et ce à titre entièrement gratuit.

#### **4- Manifestation Handisport**

Monsieur TROITZKY indique qu'il s'agira d'une manifestation importante à laquelle participeront d'anciens joueurs du stade de Reims. A l'issue de la manifestation un pot final sera l'occasion d'une remise de prix et de maillots dédicacés.

Pour parrainer cette manifestation les personnalités suivantes ont été sollicitées : Eunice Barber, Yohann Diniz...

Certains points doivent encore être réglés : la recherche de bénévoles mais aussi la vente de champagne à la buvette.

#### **5- Informations diverses :**

Monsieur DELAVELLE annonce que le feu d'artifice prévu sur les Terres du Circuit à la fin du mois d'avril est finalement annulé.

Monsieur TROITZKY signale que l'orgue de l'église de Gueux ne fonctionne pas bien.

Monsieur MAZEREEL ajoute que c'est d'autant plus regrettable que c'est un orgue rare. Cependant, faute d'organiste, il est voué à se dégrader.

Monsieur ANGHELOVICI informe que le Comité des Fêtes a distribué un courrier aux Conseillers Municipaux invitant à la réconciliation.

Madame RHONE lui répond que plusieurs propositions de réunion ont été faites et chaque fois repoussées par le Comité des Fêtes.

Elle ajoute que d'autres locaux ont été proposés, en plus de la cellule évoquée dans le courrier.

Aujourd'hui il faut trouver une nouvelle date qui puisse concilier des emplois du temps chargés. Cela sera sûrement après la brocante.

Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaite que le Comité des Fêtes s'ouvre à la population nouvelle de la commune, à une population plus jeune.

Il est d'accord pour chercher et trouver des solutions mais pas à n'importe quelles conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

#### **N° 16/2010 – Vote d'une subvention à l'école primaire de Gueux pour la classe verte 2010**

Monsieur le Maire indique que le Conseil des Maîtres, en 2009, a décidé de substituer le voyage annuel des CM2 en classe de neige par un séjour en classe verte.

Ce séjour se déroulera du 14 au 18 juin 2010 au Domaine de Commétreuil (Marne) autour des thématiques du sport et de la découverte de la nature.

Le coût global de ce séjour s'élève à 7 453 €.

Le Conseil Régional apporte une subvention de 2 275 €

La coopérative scolaire sollicite l'attribution d'une subvention de 2 589 € correspondant à 50% de la charge restante, après déduction de l'aide du Conseil Régional.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Gueux la somme de 2 589 €.

La subvention sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses.

**N° 17/2010 – Vote d’une subvention à l’école primaire de Gueux pour des sorties scolaires de proximité.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur de l’école élémentaire de Gueux organise, au cours de l’année scolaire 2009-2010, plusieurs sorties scolaires à Reims autour des thématiques suivantes :

- Participation au projet départemental « Ecoles et Cinéma »
- Rugby scolaire
- Découverte de la cathédrale et du planétarium

Le Directeur de l’école élémentaire sollicite une subvention municipale correspondant au coût du transport pour une sortie par classe et par an.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

DECIDE d’attribuer à l’école élémentaire de Gueux une subvention d’un montant de 1050 € correspondant à la prise en charge des frais de transport pour une sortie par classe et par an (7 x 150 €).

La subvention sera ajustée en fonction des dépenses effectivement réalisées et ne sera donc versée que sur présentation des justificatifs de dépenses.

**N° 18/2010 – Autorisation du Conseil Municipal pour l’organisation du « Festival Court Circuit » sur les Terres du Circuit**

Suite à la sollicitation de l’association Gueux Sports & Events en vue d’obtenir l’autorisation du Conseil Municipal de Gueux pour l’organisation d’un festival de musiques actuelles sur les Terres du Circuit, propriété de la commune de Gueux, le 3 juillet 2010,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

DECIDE :

- d’autoriser la mise à disposition à titre gratuit des terrains dont la commune est propriétaire derrière les installations de l’ancien circuit de Gueux, du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2010 ;
- d’autoriser l’organisation de la manifestation intitulée « Festival Court-Circuit » sous réserve :
  - de la transmission au Maire du budget prévisionnel, témoignant de la faisabilité de la manifestation,
  - de la transmission et de la validation par le Maire d’une notice de sécurité, détaillant les mesures prévues pour garantir la sécurité du public et des organisateurs ;
  - de l’obtention d’un avis favorable des services préfectoraux et de la prise en compte des éventuelles prescriptions de sécurité édictées par ces services.

**N° 19/2010 – Indemnisation des stagiaires**

Monsieur le Maire indique que la Mairie est susceptible d’accueillir régulièrement des stagiaires qui, dans le cadre de leurs missions, sont amenés à réaliser des travaux utiles à la commune.

Il propose donc de prévoir la possibilité d’attribuer aux stagiaires de la commune des gratifications dans les conditions suivantes :

- Pour les stages d’une durée inférieure ou égale à 2 mois, l’attribution d’une gratification n’est pas de droit mais est laissée à la libre appréciation du Maire et de l’ élu ou de l’agent désigné comme tuteur ;

Les montants maximum de gratification sont les suivants :

- Pour les stagiaires effectuant un stage dans le cadre de leurs études secondaires : 40 €/semaine
- Pour les stagiaires en études supérieures : 200 €/mois

La gratification est versée au stagiaire en un seul versement intervenant à l’issue du stage.

- Pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs : application du décret N°2008-96 du 31 janvier 2008 (le montant horaire de la gratification est fixé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le 1er jour de stage).

La gratification est versée au stagiaire en un seul versement intervenant à l'issue du stage.

Sur la proposition du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le versement d'une gratification aux stagiaires de la commune,
- DONNE délégation au Maire pour déterminer l'opportunité et le montant de ladite gratification pour les stages d'une durée inférieure ou égale à deux mois,
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2010.

**N° 20/2010 – Cartes de Pêche : Tarif « journée »**

Vu la délibération N°14/2010 fixant les tarifs 2010 pour la délivrance des cartes de pêche sur le Lac de Gueux,

Vu l'arrêté municipal en date du 5 mars 2010, réglementant l'utilisation du Lac de Gueux,

Sur la proposition du Maire d'autoriser la vente de cartes de pêche valables pour une journée,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE :

- d'autoriser la délivrance de cartes de pêche valables pour une journée, et ce dans les mêmes conditions que celles énoncées dans l'arrêté municipal du 5 mars 2010. Cette délivrance se fera, en Mairie seulement, uniquement au cours de la saison de pêche, et exclusivement auprès des habitants de Gueux, Thillois et Vrigny.

Les titulaires de cartes journalières sont soumis au règlement du Lac tel qu'édicté dans l'arrêté municipal désigné ci-dessus.

- de fixer le tarif journalier pour la délivrance de ces cartes de pêche comme suit :

	<i>Tarif 2010</i>
Tarifs – de 21 ans	3 €
Tarifs + de 21 ans	5 €

**N°21/2010 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-15 et R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats produits par le trésorier (compte de gestion provisoire, balance et tableau des résultats),

Vu l'état des restes à réaliser,

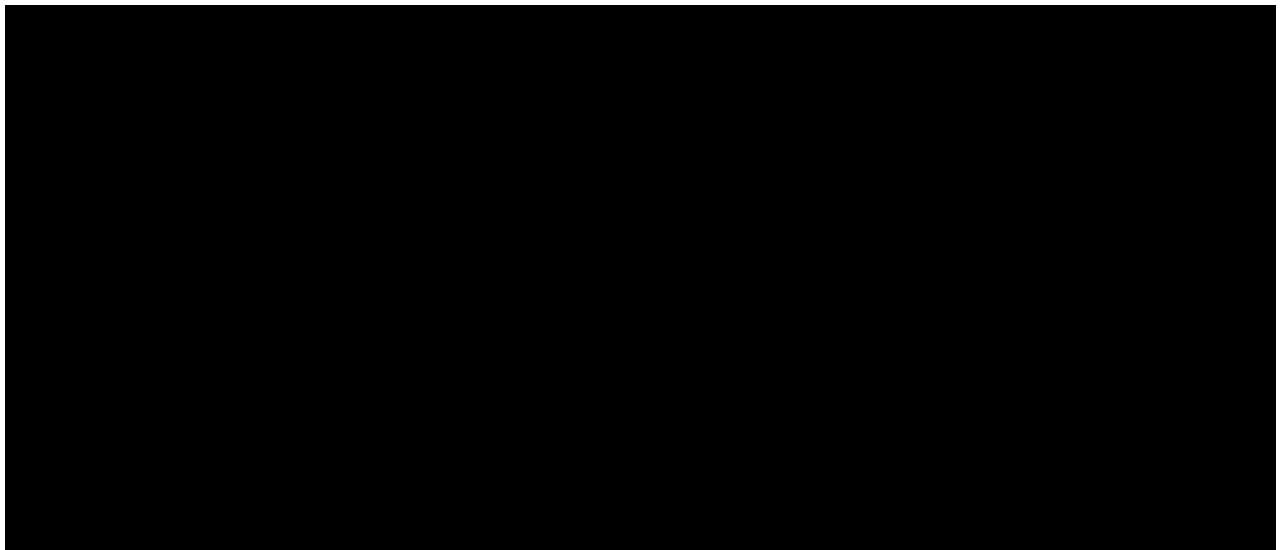
Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE :

- De constater les résultats de l'exercice 2009, lesquels peuvent se résumer ainsi :



Entrainant un besoin de financement de **1 146 404 €**

- D'affecter par anticipation au budget primitif l'excédent de fonctionnement de **654 508,71 €** comme suit :
  - affectation en réserve (compte 1068) en section d'investissement du montant de **654 508,71 €**.
  - report en section de fonctionnement du montant de (ligne 002 en recettes) du montant de **0 €**
- D'inscrire l'ensemble de ces crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser, au budget primitif 2010 et de confirmer cette affectation après le vote du compte administratif de l'exercice 2009.

#### N° 22/2010 -- Vote des taxes

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de conserver les taux d'imposition communaux comme suit :

	<b>ANNEE 2010</b>
Taxe d'habitation	<b>7,97 %</b>
Foncier Bâti	<b>14,15 %</b>
Foncier Non Bâti	<b>16,84 %</b>

Et de fixer le Taux Relais de la Contribution Economique Territoriale à **7,11 %** (= taux TP 2009)

Ce qui génère un produit fiscal de **721 728 €** en hausse de 9,17 % par rapport au produit de l'année précédente.

#### N° 23/2010 – BUDGET PRIMITIF 2010

Le Budget Primitif 2010 est présenté aux conseillers.

Il est équilibré : En section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour **1 183 507 €**  
Et en section d'Investissement, recettes et dépenses pour **2 899 229 €**

Des crédits sont ouverts en section d'Investissement pour les opérations suivantes :

- ↪ Travaux Mairie : travaux électriques, acquisition de matériel et de mobilier ;
- ↪ Ecoles Primaire, Maternelle, et Accueil Périscolaire pour l'achat de mobilier et matériel et des travaux de remise en conformité ;
- ↪ Maison des Sports : fin des travaux de restructuration ;
- ↪ Opération de voirie pour des travaux de renforcement et d'amélioration de la voirie communale ;

- ↪ Eglise pour des travaux de remise en conformité ;
- ↪ Cantine : pour la mise en conformité du local poubelle par la mise en place d'une climatisation ;
- ↪ Circuit de Gueux : pour l'aménagement de la sente d'accès et la mise en œuvre des premiers aménagements ;
- ↪ Aménagement avenue E ROEDERER : travaux d'enfouissement des réseaux et d'amélioration de la voirie ;
- ↪ Aménagement, Embellissement: études et travaux d'embellissement de la commune ;
- ↪ Projets d'équipement et d'aménagement ;
- ↪ Bâtiments communaux ;
- ↪ Tennis couvert
- ↪ Aménagement autres rues : études et travaux d'enfouissement des réseaux et d'amélioration de la voirie dans les Rues de la Moufle, du Moutier, etc ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, et 17 voix pour,**

VOTE le budget primitif 2010.

**N° 24/2010 - Budget Primitif 2010 « ZONE ARTISANALE ».**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le Budget Primitif 2010 « Compte ZONE ARTISANALE ».

Il s'agit du dernier exercice budgétaire puisque ce budget annexe sera réintégré dans le budget principal en cours d'année, sous forme d'un excédent d'un montant de 1 157 848 €, augmenté des intérêts du placement en cours.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu lecture des documents, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

↪ vote le budget primitif arrêté définitivement (inclus gestion des stocks) comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	⇒	<b>1 159 135 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	⇒	<b>1 159 135 €</b>

**N° 25/2010 - Arrêt des placements du compte « ZA du Moutier » en vue de la clôture de cette comptabilité en 2010.**

Monsieur le Maire indique que, en vue de la clôture du budget annexe « ZA du Moutier » en 2010, il convient de faire cesser le renouvellement automatique des placements de trésorerie sous forme d'achats de Bons du Trésors (BTN).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DEMANDE l'arrêt du renouvellement automatique des placements du budget annexe « ZA du Moutiers ».